

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU Tenant lieu de procès verbal Réunion du 1^{er} décembre 2010

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, sur convocation du 23 novembre 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, le **mercredi 1^{er} décembre 2010 à 19h**, sous la présidence de M. RENAUD André, Président.

Étaient présents : RENAUD André, DALIA Joseph, LEFER Michel, ROBINET Nicole, ZIBETTI Marc, BOISSON Catherine, FAIVRE Michel, ROBINET Daniel.

Étaient absents excusés :

SIEGEL Magali ; LABOUS Gaëlle ;
LE LUYER Caroline, représentée par ROBINET Nicole
GENIAUT Monique, représentée par RENAUD André
RIZET Liliane, représentée par LEFER Michel

AFFAIRES EXÉCUTOIRES SOUMISES À VISA DÉLIBÉRATIONS

1^{ère} affaire

Participation au Noël de l'école

Sur proposition du Président, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-De reconduire en cette fin d'année 2010, la participation financière du C.C.A.S. au Noël des enfants de l'école de LESSARD-LE-NATIONAL ;

-Fixe le montant de la participation à 200€

2^{ème} affaire

Animation « Jeunesse » = aide financière aux familles = sortie « LASER GAME ® » décembre 2010

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale conformément à la délibération n°2010-03-001 du 8 mars 2010,

Décide d'accepter à **11 voix POUR ; 0 voix CONTRE et 0 abstention**

-que le Centre Communal d'Action Sociale apporte son aide financière aux familles confiant leurs enfants au service communal « animation » lors de la sortie «LASER GAME® à CHALON-sur-SAÔNE », prévue en décembre 2010 ;

-fixe le montant total maximum de l'aide financière à **78 €**

Le coût total des aides sera versé directement au prestataire sur facture et justificatif.

3^{ème} affaire

Repas des personnes de 66 ans

Sur proposition du Président, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de LESSARD-LE-NATIONAL,

- décide à l'unanimité de reconduire pour 2011 le repas offert traditionnellement chaque année aux personnes du 3^{ème} âge, domiciliées à LESSARD-LE-NATIONAL.

- Précise que cette année, la réception s'adressera aux personnes âgées de **66 ans révolus** au **31/01/2011** et aura lieu, sauf imprévu, le jeudi 20 janvier 2011.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre affaire n'étant signalée, le Président lève la séance.

Fait et délibéré le mercredi 1^{er} décembre 2010 et ont signé les membres présents.

Vu pour être notifié et affiché le 6 décembre 2010 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.